

# Protocole d'Accord

Réunies en conciliation sous l'égide du Président d'IGUACANNE, le 04 février 2025 à la DAAF Dothémare aux Abymes et en la présence de l'Etat, de la Région et du Département.

Considérant le rapport du groupe d'experts et leurs recommandations.

Considérant les avancées des groupes de travail

Considérant la fragilité économique de la filière dans son entièreté.

Considérant l'urgence de lancer la campagne au plus vite.

Les signataires s'accordent pour la campagne 2025, sur les points suivants :

## A *Prise en compte des travaux des experts du groupe de travail « canne-riche »*

### 1 - Mesure du Brix sur jus clarifié comme pour la mesure du pol

- Accord sur le principe de conduire les 2 types de mesures durant la campagne 2025, ce qui permettra d'affiner l'intérêt de ce changement

### 2 -Présentation des résultats RS avec Brix, pol, gâteau et taux de fibre.

- Point validé. Les résultats intégrant ces 4 valeurs seront diffusés par le CTCS.

### 3 -Balance connectée en temps réel à une base de données pour s'assurer que le poids de chaque échantillon est compris entre 7 et 10 kg.

- Point validé : En attente d'éléments complémentaires (protocole à définir et coût à préciser par le CTCS), pour une mise en service sur la campagne 2025

### 4 -Ajustement du nombre de prélèvements en fonction du poids du chargement

- Proposition non retenue et maintien du protocole actuel de prélèvement de l'échantillon.

### 5 -Demande d'accession aux résultats sur un serveur le jour de la livraison ou le lendemain :

- Point validé avec le report de son application à la campagne 2026 suite aux travaux de KARUCANNE sur une plateforme digitale qui seront réalisés pendant la campagne 2025.

### 6 -Détermination du délai coupe /livraison

- Proposition non retenue

JM SD MP NT KY PR SP

### 7 - Procédure de séchage des gâteaux au CTCS pour mettre à jour la formule du taux de fibre

- Point est validé. Reste au CTCS de nous indiquer un protocole et un coût pour mettre en place ce travail durant la campagne 2025

### 8 - Détermination de la variété de canne à la livraison :

- Le point est validé et passe en phase 1 pour être opérationnel en 2025. Inscription de la variété sur le bordereau de livraison.

### 9 - Mesure de température au niveau du broyage :

- Proposition non retenue

### 10 - Prise de vue des livraisons et des échantillons pour un contrôle visuel ou numérique par un système apprenant :

- En attente d'éléments complémentaires, pas de mise en œuvre sur la campagne 2025

### 11 - Obtenir les quantités journalières de jus, sucre, mélasse et bagasse produites par les sucreries.

- Proposition retenue de la fourniture des éléments jus – sucre et mélasse en fin de campagne.

### 12 - Permettre dans le protocole de réception la présence de personnes missionnées pour effectuer des mesures complémentaires.

- Application de l'existant avec la mise en application de la possibilité de désigner des contrôleurs proposés par les syndicats agricoles pour s'assurer du respect des éléments du protocole d'analyse.

### 13 - Doter le CTCS des moyens pour garantir la bonne application du protocole.

- Le protocole est appliqué avec des moyens existants. Les entretiens des matériels sont assurés, les changements de matériels seront faits si nécessaire dans un plan d'investissement. Une modernisation ultérieure pourra être envisagée sur la base des travaux de modernisation actuellement en cours dans les laboratoires du CTICS de La Réunion.

### 14 - Coefficient C

- Le coefficient C de bonus/malus intégré au calcul de la RS en fonction de la valeur de la pureté est maintenu. Le nombre de classes de pureté passe de 16 à 5 et les valeurs de C sont réévaluées (voir tableau en annexe).

JM SM MP NT KY ?r

ST  
AB

## **B Poursuite des travaux**

- Poursuite des travaux sur les revendications formulées par les syndicats avec la mise en place d'un planning de rencontres pour finaliser les travaux avant le paiement de la première quatorzaine et application d'une rétroactivité sur la campagne 2025. Validation du dispositif de versement de l'AGP pour la campagne 2025 : respect des modalités figurant dans la convention 2023-2028, paiement à la quatorzaine ou un mix des deux premières modalités.
- Arrondissement du bonus tas de canne de Gardel à 500 000 € pour la campagne 2025.
- La présentation des conclusions et préconisations de l'étude régionale sur le modèle économique cannier, permettra de disposer de données pour affiner les travaux relatifs à l'analyse systémique technicoéconomique, capitalistique et organisationnelle de chaque acteur de la filière. Une approche qui permettra la mise en place d'une nouvelle structuration de la filière sur la base du modèle nouvellement retenu par toutes les parties prenantes.

\*\*\*\*\*

***Compte tenu de ces engagements, les signataires s'accordent sur un démarrage de la campagne en Guadeloupe continentale le lundi 10 février 2025.***

JM SD MP NT KY YF ST AB

## SIGNATURES LE 04 Février 2025

Pour L'IGUACANNE  
S DENIAUD

Pour l'ASSOCANNE  
N PHILIPPOT

Pour le SPEC  
J MAGDELEINE

Pour l'UPG  
A BANDOU

Pour la FDSEA  
J PIRBAKAS

Pour la Coordination rurale  
F SOUPRAYEN

Pour les JA  
Y KINDEUR

Pour le MODEF  
J NESTY

## Annexe 1: Coefficient C

TRANCHE PURETE	1983	Jusqu'à 2024		A-partir-de-2025
	valeur du coefficient C	Classe de pureté	valeur du coefficient C	
		Pureté de 95 à 96 exclue	1,16	<b>1,10</b>
		Pureté de 94 à 95 exclue	1,14	
		Pureté de 93 à 94 exclue	1,12	
		Pureté de 92 à 93 exclue	1,10	
		Pureté de 91 à 92 exclue	1,08	
		Pureté de 90 à 91 exclue	1,06	
Supérieur à 90	1,100			<b>1,00</b>
Pureté de 89 à 90 exclue	1,075	Pureté de 78 à 90 exclue	1,00	
Pureté de 88 à 89 exclue	1,050			
Pureté de 87 à 88 exclue	1,025			
Pureté de 78 à 87 exclue	1,000			
Pureté de 77 à 78 exclue	0,975	Pureté de 77 à 78 exclue	0,94	<b>0,940</b>
Pureté de 76 à 77 exclue	0,950	Pureté de 76 à 77 exclue	0,92	
Pureté de 75 à 76 exclue	0,925	Pureté de 75 à 76 exclue	0,90	
Pureté de 74 à 75 exclue	0,900	Pureté de 74 à 75 exclue	0,88	
Pureté de 73 à 74 exclue	0,875	Pureté de 73 à 74 exclue	0,86	<b>0,80</b>
Pureté de 72 à 73 exclue	0,850	Pureté de 72 à 73 exclue	0,84	
Pureté de 71 à 72 exclue	0,825	Pureté de 71 à 72 exclue	0,82	
Pureté de 70 à 71 exclue	0,800	Pureté de 70 à 71 exclue	0,80	
<b>pureté inférieure à 70</b>	<b>0</b>	<b>pureté inférieure à 70</b>	<b>0,50</b>	<b>0,600</b>

JM
SY
MP
AS
KY
OS
SD

## Annexe 2: revendications

**Baie Mahault**  
**LE 01 février 2025**

### COMMUNIQUE DE PRESSE.



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

L'intersyndicale vous invite à une conférence de presse le lundi 03 février 2025 à 10h00 au Centre Technique de la Canne à Sucre Providence 97139 Les Abymes

Proposition de l'intersyndicale pour la :

## Récolte 2025

### Nous exigeons que

- 1/ Gardel applique son Ku véritable sur la base de la moyenne des 5 dernières années en ôtant la meilleure et la plus mauvaise année (2020 à 2024), pour 2025 le Ku de Gardel sera de 0,907
- 2/ Maintien des 500 000 € proposé par Gardel
- 3/ SRMG maintient base son Ku sur l'actuelle Km (0,840) en attendant l'évaluation exacte de la part du Rhum sur le prix de la tonne de canne
- 4/ SRMG s'engage à rajouter un apport supplémentaire de 1€ / tonne de canne en plus du soutien à la production (rémunération de la bagasse aux producteurs)
- 5/ Ponction de 500 000 € sur les reliquats sur profit de Marie-Galante (rémunération de la bagasse aux producteurs)
- 6/ Maintien de l'effort consenti par la Région Guadeloupe et le Conseil Départemental respectivement 500 000 € et 250 000 €

### Nous acceptons

- 7/ Le principe de lissage du Coefficient C en 6 classes tel que proposé en négociation avant la fin des groupes de travail sur le protocole de réception et le mode de rémunération, et les conclusions de l'étude sur le nouveau modèle économique financé par la Région Guadeloupe qui devront déterminer la nouvelle formule de paiement avec l'ensemble des coproduits de la canne à sucre

IM 80 MB NJ KY P5 SF  
6